

Réunion de la CLE du SAGE Sioule



1^{er} mars 2018

Ebreuil

Ordre du jour

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du précédent compte-rendu
- Election du(de la) président(e) et du(de la) Vice-Président(e)
- Composition du bureau de la CLE
- Composition de la commission Inter-SAGE Sioule et Allier Aval
- Composition des commissions de travail
- Avis sur l'inventaire des zones humides 2017 du SMADC (63)
- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « les Bioles » à Lapeyrouse (63)
- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « Les Marins – La Loge » à Lapeyrouse – 2eme avis (63)
- Avis sur la demande d'autorisation de prélèvement en eau superficielle pour l'irrigation – année 2018 (63)
- Bilan 2017 et projet 2018 du Contrat territorial Sioule
- Définition du calendrier du 1er semestre 2018
- Questions diverses/ informations

Ordre du jour

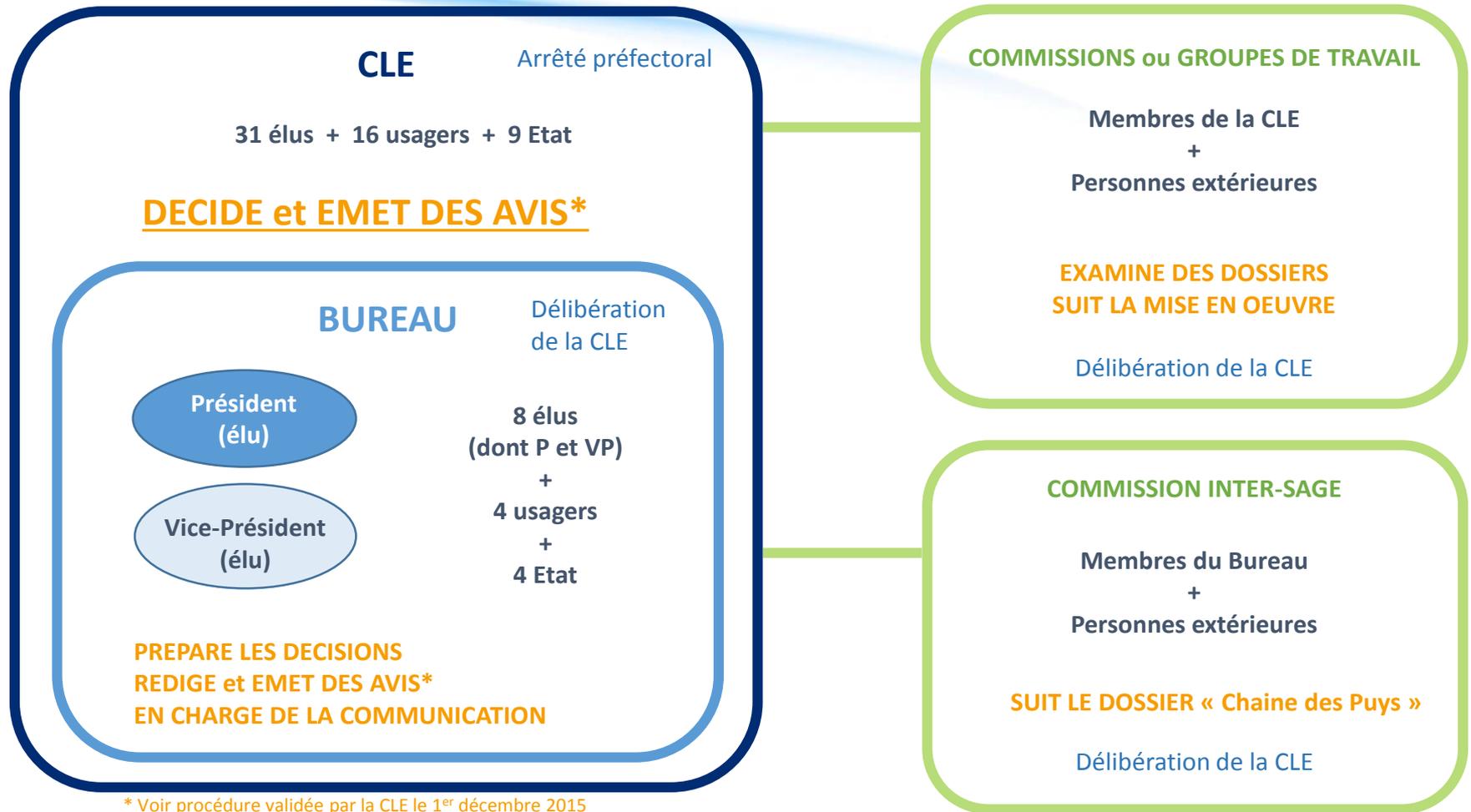
► Adoption de l'ordre du jour

- Adoption du précédent compte-rendu
- Election du(de la) président(e) et du(de la) Vice-Président(e)
- Composition du bureau de la CLE
- Composition de la commission Inter-SAGE Sioule et Allier Aval
- Composition des commissions de travail
- Avis sur l'inventaire des zones humides 2017 du SMADC (63)
- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « les Bioles » à Lapeyrouse (63)
- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « Les Marins – La Loge » à Lapeyrouse – 2eme avis (63)
- Avis sur la demande d'autorisation de prélèvement en eau superficielle pour l'irrigation – année 2018 (63)
- Bilan 2017 et projet 2018 du Contrat territorial Sioule
- Définition du calendrier du 1er semestre 2018
- Questions diverses/ informations

Ordre du jour

- Adoption de l'ordre du jour
- **Adoption du précédent compte-rendu**
- Election du(de la) président(e) et du(de la) Vice-Président(e)
- Composition du bureau de la CLE
- Composition de la commission Inter-SAGE Sioule et Allier Aval
- Composition des commissions de travail
- Avis sur l'inventaire des zones humides 2017 du SMADC (63)
- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « les Bioles » à Lapeyrouse (63)
- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « Les Marins – La Loge » à Lapeyrouse – 2eme avis (63)
- Avis sur la demande d'autorisation de prélèvement en eau superficielle pour l'irrigation – année 2018 (63)
- Bilan 2017 et projet 2018 du Contrat territorial Sioule
- Définition du calendrier du 1er semestre 2018
- Questions diverses/ informations

Organisation de la CLE



* Voir procédure validée par la CLE le 1^{er} décembre 2015

Ordre du jour

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du précédent compte-rendu
- **Election du(de la) président(e) et du(de la) Vice-Président(e)**
- Composition du bureau de la CLE
- Composition de la commission Inter-SAGE Sioule et Allier Aval
- Composition des commissions de travail
- Avis sur l'inventaire des zones humides 2017 du SMADC (63)
- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « les Bioles » à Lapeyrouse (63)
- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « Les Marins – La Loge » à Lapeyrouse – 2eme avis (63)
- Avis sur la demande d'autorisation de prélèvement en eau superficielle pour l'irrigation – année 2018 (63)
- Bilan 2017 et projet 2018 du Contrat territorial Sioule
- Définition du calendrier du 1er semestre 2018
- Questions diverses/ informations

Election Président(e) et Vice-Président(e)

Mode de scrutin

- Elu par le collège des élus dont il appartient
- Majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} et 2^{ème} tour / majorité relative au 3^{ème} tour

Missions du/de la Président(e)

- Conduire la mise en œuvre du SAGE
- Présider les réunions de la CLE
- Représenter la CLE à l'extérieur
- Signer les documents officiels, ...



DELIBERATION n°3 et 4

Missions du/de la Vice-Président(e)

- Remplacer le/la Président(e) en cas d'empêchement

Ordre du jour

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du précédent compte-rendu
- Election du(de la) président(e) et du(de la) Vice-Président(e)
- **Composition du bureau de la CLE**
- Composition de la commission Inter-SAGE Sioule et Allier Aval
- Composition des commissions de travail
- Avis sur l'inventaire des zones humides 2017 du SMADC (63)
- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « les Bioles » à Lapeyrouse (63)
- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « Les Marins – La Loge » à Lapeyrouse – 2eme avis (63)
- Avis sur la demande d'autorisation de prélèvement en eau superficielle pour l'irrigation – année 2018 (63)
- Bilan 2017 et projet 2018 du Contrat territorial Sioule
- Définition du calendrier du 1er semestre 2018
- Questions diverses/ informations

Composition du Bureau de la CLE

Missions

- Préparation des réunions plénières de la CLE
- Rédaction des avis sur les dossiers pour lesquels la CLE est consultée
- Suivi du tableau de bord du SAGE
- Suivi des études menées pour le compte de la CLE
- Communication



DELIBERATION n°5

Ordre du jour

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du précédent compte-rendu
- Election du(de la) président(e) et du(de la) Vice-Président(e)
- Composition du bureau de la CLE
- **Composition de la commission Inter-SAGE Sioule et Allier Aval**
- Composition des commissions de travail
- Avis sur l'inventaire des zones humides 2017 du SMADC (63)
- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « les Bioles » à Lapeyrouse (63)
- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « Les Marins – La Loge » à Lapeyrouse – 2eme avis (63)
- Avis sur la demande d'autorisation de prélèvement en eau superficielle pour l'irrigation – année 2018 (63)
- Bilan 2017 et projet 2018 du Contrat territorial Sioule
- Définition du calendrier du 1er semestre 2018
- Questions diverses/ informations

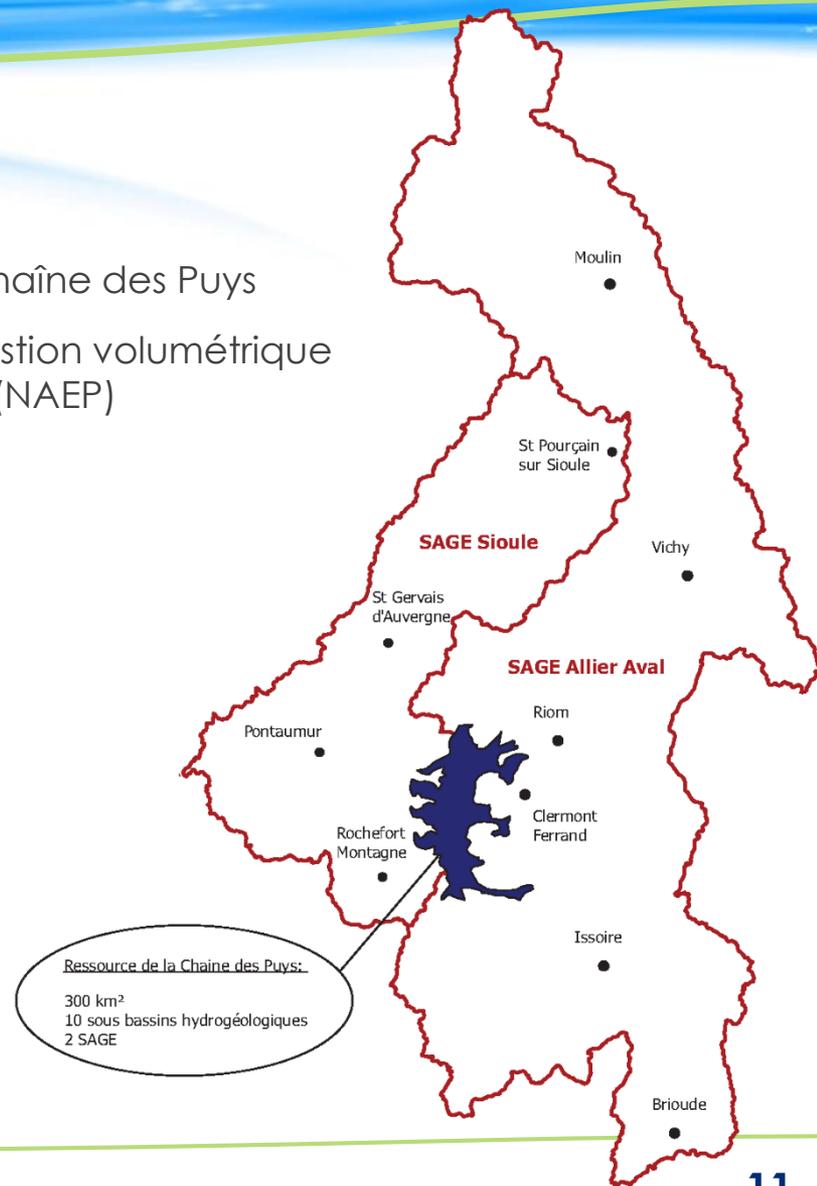
Composition de la commission Inter-SAGE

Missions

- Suivre le projet de recherche CAPRICE sur la Chaîne des Puys
- Elaborer et mettre en œuvre un schéma de gestion volumétrique des ressources en eaux de la Chaîne des Puys (NAEP)



DELIBERATION n°6



Ordre du jour

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du précédent compte-rendu
- Election du(de la) président(e) et du(de la) Vice-Président(e)
- Composition du bureau de la CLE
- Composition de la commission Inter-SAGE Sioule et Allier Aval
- **Composition des commissions de travail**
- Avis sur l'inventaire des zones humides 2017 du SMADC (63)
- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « les Bioles » à Lapeyrouse (63)
- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « Les Marins – La Loge » à Lapeyrouse – 2eme avis (63)
- Avis sur la demande d'autorisation de prélèvement en eau superficielle pour l'irrigation – année 2018 (63)
- Bilan 2017 et projet 2018 du Contrat territorial Sioule
- Définition du calendrier du 1er semestre 2018
- Questions diverses/ informations

Composition des commissions de travail

Composition

- Membres de la CLE
- Membres extérieurs à la CLE



Objectif : associer l'ensemble des acteurs aux réflexions et enrichir les débats

Missions

- Examen approfondi des dossiers et sujets qui seront abordés en séances plénières de la CLE



Objectif : appuyer la CLE dans les prises de décision



Coordination transversale des travaux des commissions assurée par le Bureau de la CLE

Composition des commissions de travail

Commission « aménagement, gestion et valorisation des milieux »

- Hydromorphologie des cours d'eau
- Continuité écologique
- Zones humides
- Paysage
- Inondation
- Urbanisme/aménagement



Suivi et analyse des opérations et politiques en lien avec les enjeux 1 (continuité, morphologie des cours d'eau et zones humides) et 4 (inondation) du SAGE

Composition des commissions de travail

Commission « préservation des ressources en eau »

- Prélèvements d'eau
- Partage des ressources
- Rejets domestiques, industriels et agricoles



Suivi et analyse des opérations et politiques en lien avec les enjeux 2 (qualité des eaux) et 3 (quantité des eaux) du SAGE

Ordre du jour

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du précédent compte-rendu
- Election du(de la) président(e) et du(de la) Vice-Président(e)
- Composition du bureau de la CLE
- Composition de la commission Inter-SAGE Sioule et Allier Aval
- Composition des commissions de travail
- **Avis sur l'inventaire des zones humides 2017 du SMADC (63)**
- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « les Bioles » à Lapeyrouse (63)
- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « Les Marins – La Loge » à Lapeyrouse – 2eme avis (63)
- Avis sur la demande d'autorisation de prélèvement en eau superficielle pour l'irrigation – année 2018 (63)
- Bilan 2017 et projet 2018 du Contrat territorial Sioule
- Définition du calendrier du 1er semestre 2018
- Questions diverses/ informations

Avis inventaire zones humides SMADC

Rappel de la méthodologie

- Phase 1 : prélocalisation via les outils informatiques avec la définition des enveloppes de forte probabilité de présence des zones humides

= zones humides potentielles (SAGE)

- Phase 2 : expertise de terrain du sol et de la flore pour la délimitation et la cartographie des zones humides

= zones humides réelles



LES ZONES HUMIDES
UN PATRIMOINE À PRÉSERVER
sur le bassin de la Sioule et ses affluents



LES MODALITÉS D'INVENTAIRE
DES ZONES HUMIDES
sur le bassin de la Sioule et ses affluents



CARTOGRAPHIE ET CARACTÉRISATION SIMPLIFIÉE DES ZONES HUMIDES RÉELLES

OPTION
Réunion publique
d'information

Composition d'un
groupe de travail

1^{ère} réunion du groupe de travail :
précartographie des zones
humides connues en s'appuyant des
enveloppes de fortes probabilités de
présence du SAGE

Terrain

2^{ème} réunion du GT :
analyse du travail de
terrain

OPTION
Consultation du
public

VALIDATION
par le maître d'ouvrage

AVIS de la CLE

Ordre du jour

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du précédent compte-rendu
- Election du(de la) président(e) et du(de la) Vice-Président(e)
- Composition du bureau de la CLE
- Composition de la commission Inter-SAGE Sioule et Allier Aval
- Composition des commissions de travail
- Avis sur l'inventaire des zones humides 2017 du SMADC (63)
- **Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « les Bioles » à Lapeyrouse (63)**
- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « Les Marins – La Loge » à Lapeyrouse – 2eme avis (63)
- Avis sur la demande d'autorisation de prélèvement en eau superficielle pour l'irrigation – année 2018 (63)
- Bilan 2017 et projet 2018 du Contrat territorial Sioule
- Définition du calendrier du 1er semestre 2018
- Questions diverses/ informations

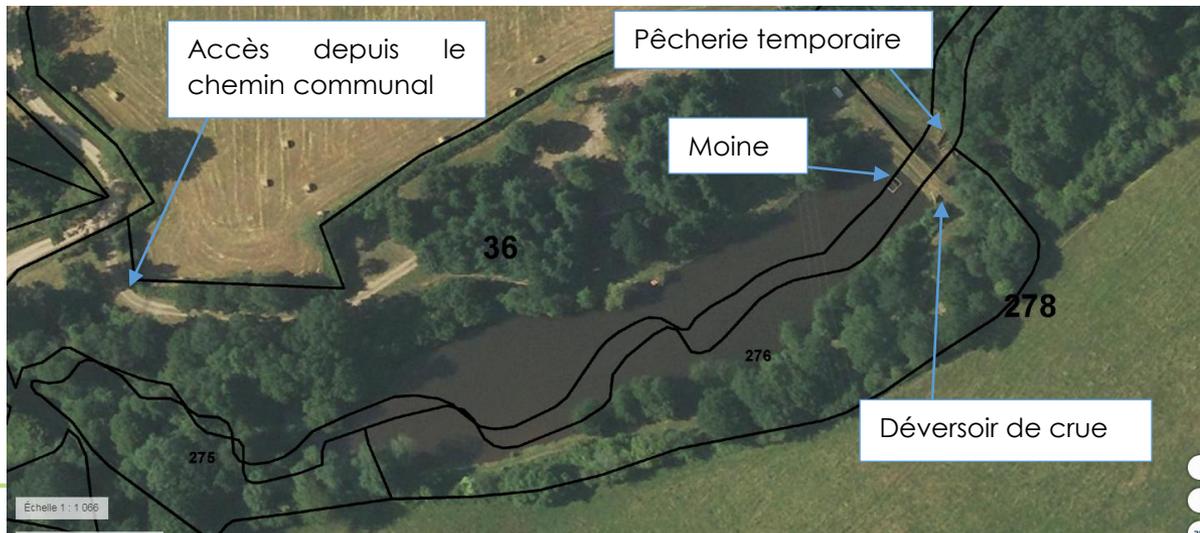
Avis plan d'eau « les Bioles »

Situation administrative

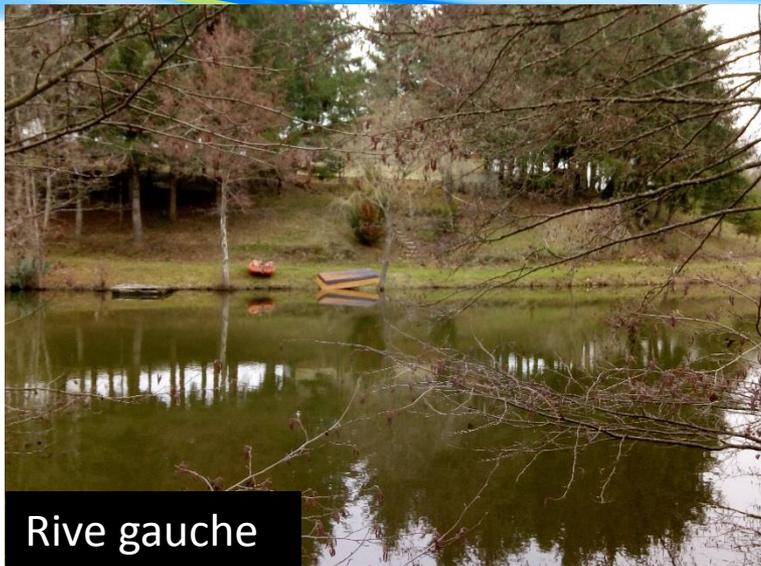
- Propriétaire : M et Mme Blanquet
- Autorisation 6/05/1980 pour 30 ans (caduque depuis 2010)
- Usage : pêche de loisir, agrément

Caractéristiques

- Surface : 6000 m²
- Volume : 8000 m³
- Digue : 5 m de haut, 30 m de long, 4 m de large
- Moine, évacuateur de crue, pêcherie
- **Au fil de l'eau, liste 1**



Avis plan d'eau « les Bioles »



Rive gauche



Rive droite



Aval

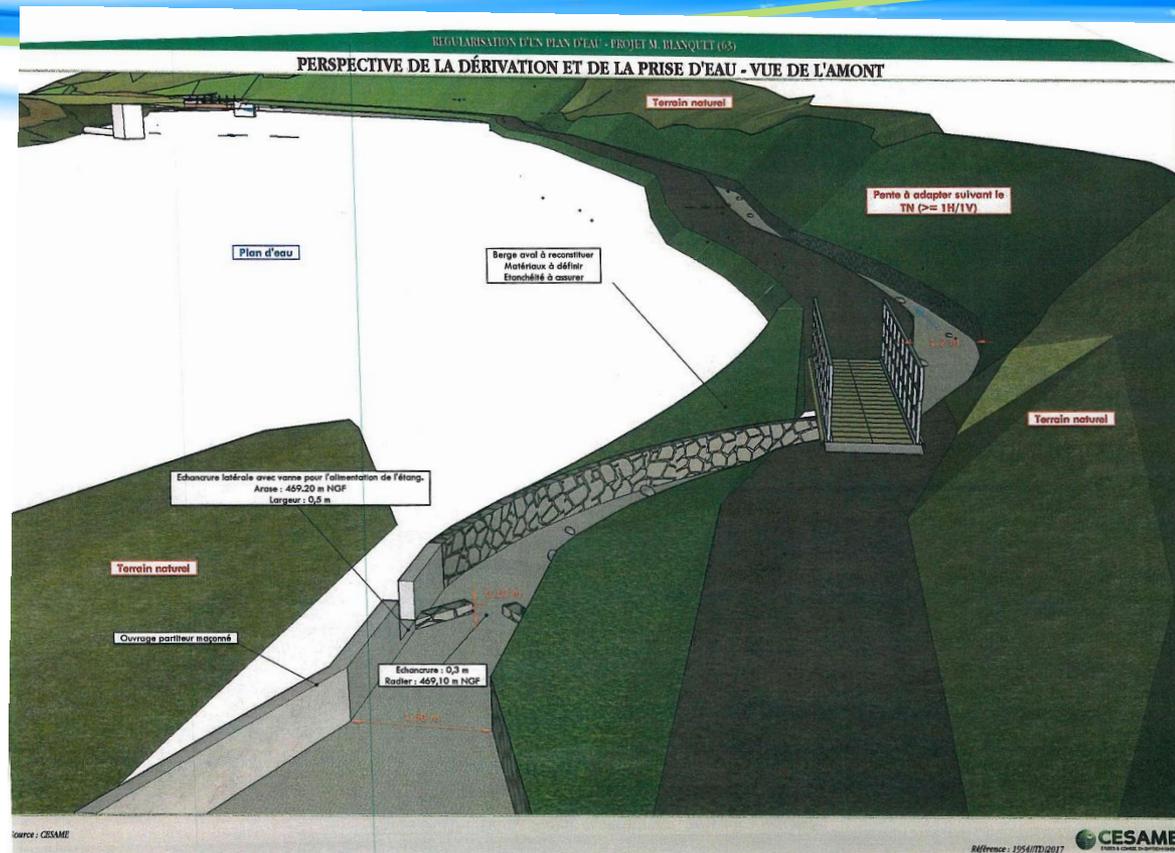


Queue du plan d'eau

Avis plan d'eau « les Bioles »

Aménagements proposés : prise d'eau

- Ouvrage partiteur maçonné à 1% de pente, 1,5 m de largeur
- Dans le lit du ruisseau
- 2 épis pour resserrer les écoulements = débit réservé



Strict volume nécessaire non défini



Dimensionnement et calage peu approfondis (pas de schémas cotés)

Avis plan d'eau « les Bioles »

Aménagements proposés : dérivation

- En rive droite
 - Capacité 450 L/s (7 fois le module), 1,20m x 50cm
 - Pente de 0,5% (berge pas trop perchées)
 - Retalutage des berge 1/1 (reste à définir lors des travaux, nature des matériaux non définie)
 - Recharge granulométrique (sable/gravier, blocs éparses)
 - Tirant d'eau de 11 cm à 30 L/s (pas étudié à l'étiage 5L/s)
- **Manque de justification des choix techniques (capacité, besoin écologique, ...)**
- **Lame d'eau à l'étiage insuffisante (chenal préférentiel ?)**
- **Stabilité des berges de la dérivation (peu d'emprise foncière et forte pente)**

Avis plan d'eau « les Bioles »

Aménagements proposés : passe à poissons rustique

- Rampe en enrochement jointif avec alternance de radiers (courant) et de mouilles (zone de repos profonde)
- 9 micro-seuils pour rattraper la pente
- Plage de fonctionnement : 30 L/s (0,5 fois le module) à 450 L/s

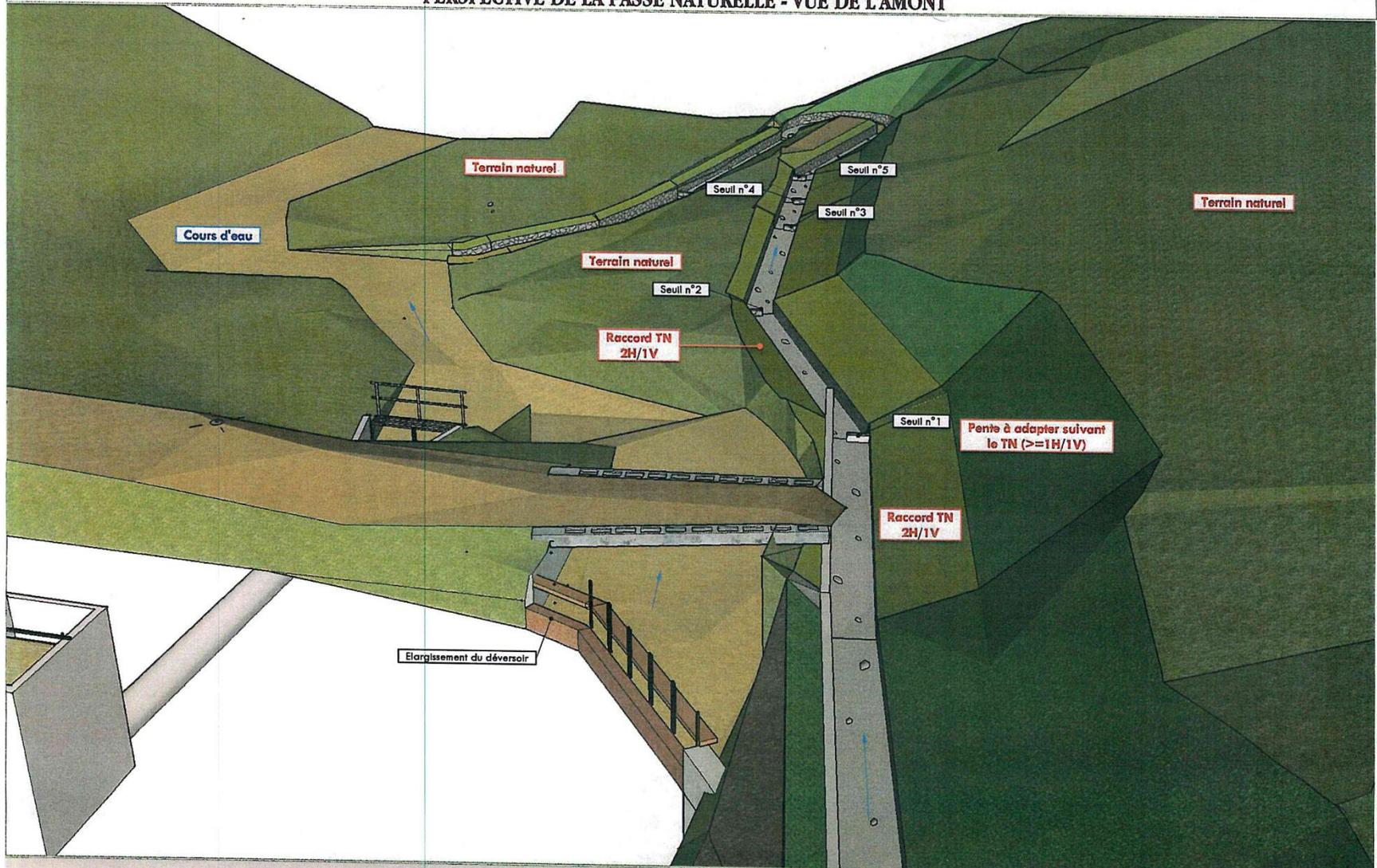


Fonctionnalité difficile à garantir (puissance dissipée ?, calage des blocs ?)

Avis plan d'eau « les Bioles »

REGULARISATION D'UN PLAN D'EAU - PROJET M. BLANQUET (65)

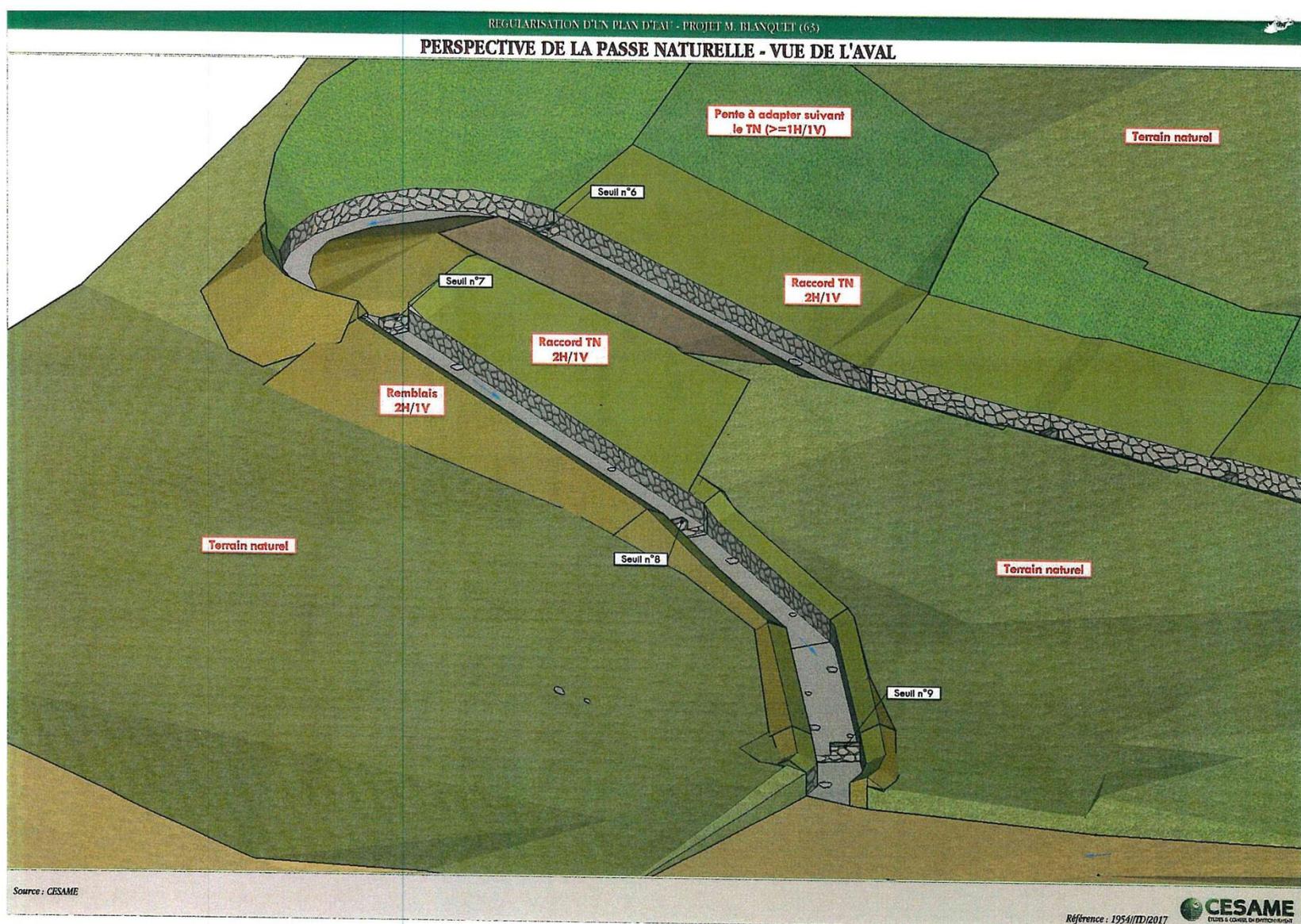
PERSPECTIVE DE LA PASSE NATURELLE - VUE DE L'AMONT



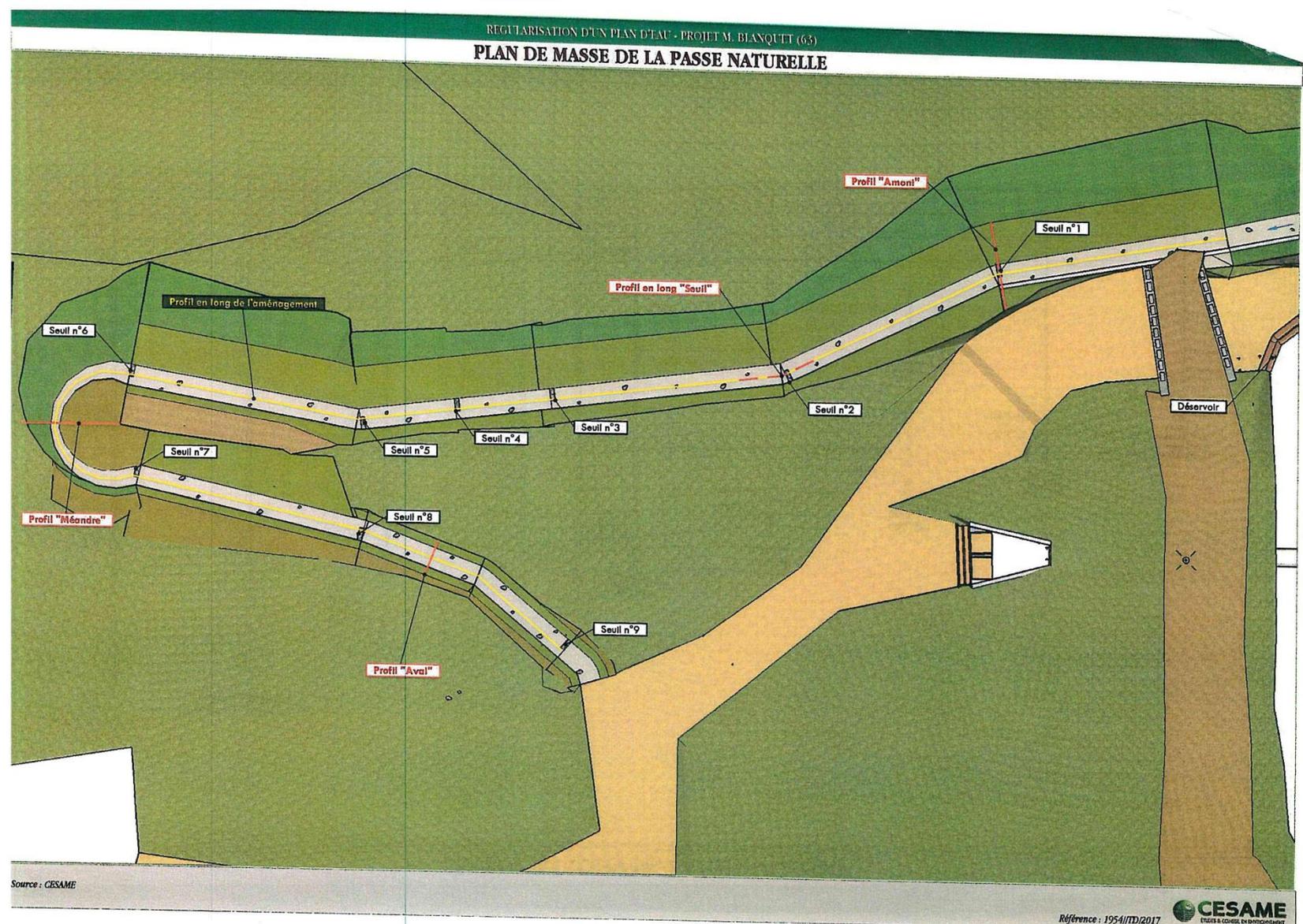
Source : CESAME

Référence : 1954/ITD/2017

Avis plan d'eau « les Bioles »



Avis plan d'eau « les Bioles »



Source : CESAME

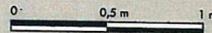
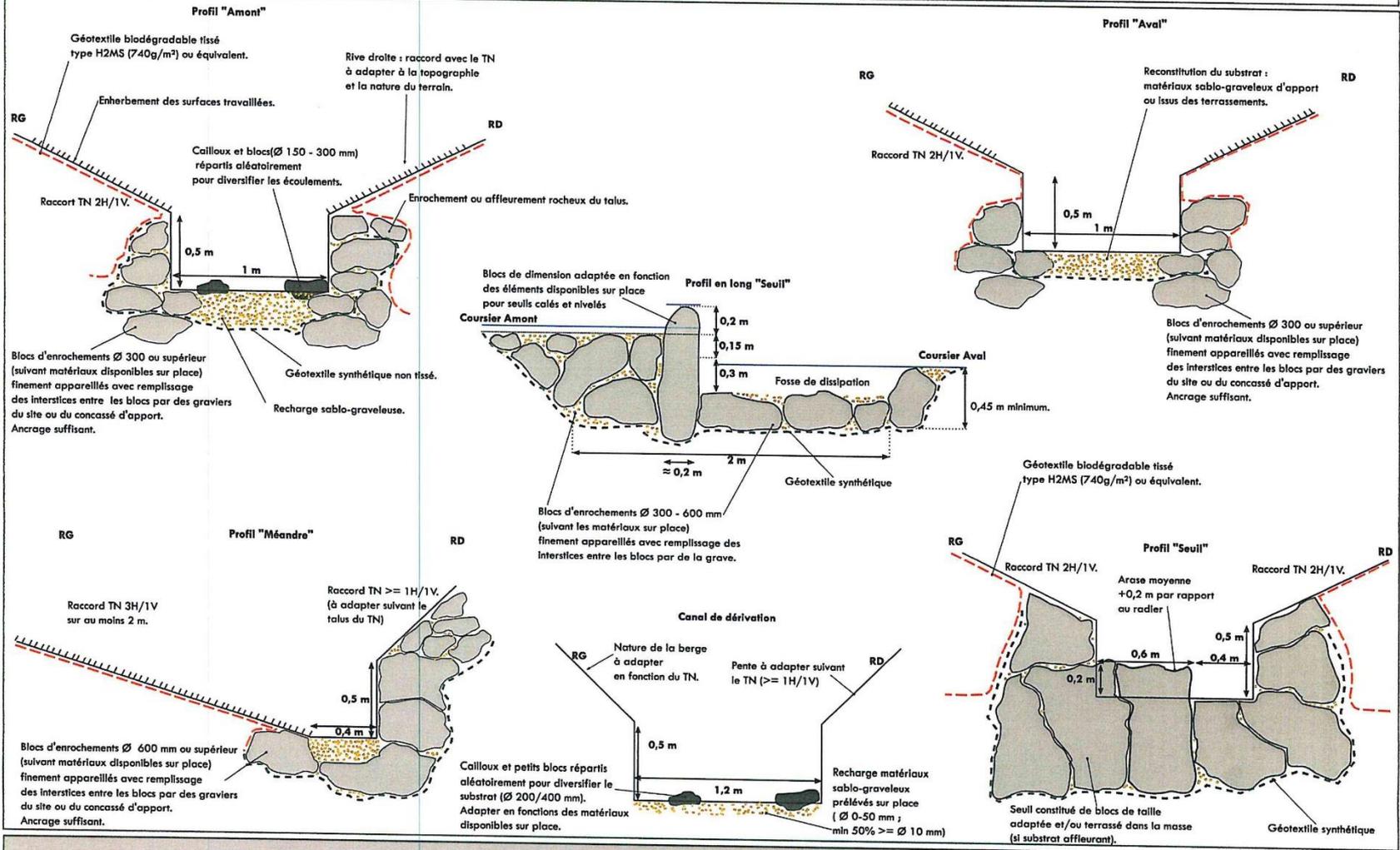
Référence : 1954/ITD/2017

CESAME
ETUDES & CONSEIL EN AMÉNAGEMENT

Avis plan d'eau « les Bioles »

REGULARISATION D'UN PLAN D'EAU - PROJET M. BLANQUET (63)

PROFILS



Avis plan d'eau « les Bioles »

Aménagements proposés : déversoir de crue

- Élargissement de 1,4 m
- Grilles
- Crue transit à priori par l'étang (dérivation dimensionné pour maxi 450 L/s)

➤ **Utile ? (erreur de la Q100)**

➤ **Déversoir sur la dérivation ? Fonctionnement si $Q > 450$ L/s ?**

Avis plan d'eau « les Bioles »

Modalités de remplissage / alimentation en eau

- Vanne amovible
- Ouverture totale : 1/3 dans le plan d'eau (en tout temps) – 2/3 dans la dérivation
- Remplissage entre janvier et mai



Prise d'eau non dimensionnée sur la base du strict volume nécessaire

Avis plan d'eau « les Bioles »

Gestion des vidanges et gestion piscicole

- Vidange tous les 5 ans au mois d'avril, 15 à 20 L/s soit 5 j
- Espèces indésirables détruites
- Remplissage entre janvier et mai
- Rempoissonnement en carpes et gardons



Gestion cohérente avec un cours d'eau en 1^{ère} catégorie piscicole

Avis plan d'eau « les Bioles »

Analyse au regard de l'état des masses d'eau

Masse d'eau	Etat écologique 2013	Etat chimique 2013	Objectif	Délais	Risque de non atteinte des objectifs
La Boule amont	Bon	-	Bon état	2015	-

SDAGE (1E-3) :

« La mise en place de nouveaux plans d'eau ou la régularisation de plans d'eau ni déclarés ni autorisés sera possible sous réserves :

- ✓ 1. que les périodes de remplissage (préconisées entre le 1er décembre et le 31 mars), de prélèvement éventuel dans le plan d'eau et de vidange soient bien définies au regard du débit du milieu, sans pénaliser celui-ci notamment en période d'étiage,
- ✗ 2. que ceux-ci soient isolés du réseau hydrographique, y compris des eaux de ruissellement, par un dispositif de contournement **garantissant le prélèvement du strict volume nécessaire à leur usage**, et qu'en dehors du volume et de la période autorisés pour le prélèvement, toutes les eaux arrivant en amont de l'ouvrage ou à la prise d'eau, à l'exception des eaux de drainage agricole, soient transmises à l'aval, sans retard et sans altération,
- ✓ 3. que les plans d'eau soient équipés de systèmes de vidange pour limiter les impacts thermiques et équipés également d'un dispositif permettant d'évacuer la crue centennale, de préférence à ciel ouvert ;
- ✓ 4. que la gestion de l'alimentation et de vidange des plans d'eau en dérivation du cours d'eau soit optimisée au regard du transit sédimentaire de sorte de ne pas compromettre l'atteinte des objectifs environnementaux des masses d'eau influencées. En particulier un dispositif de décantation est prévu pour réduire l'impact des vidanges ;
- ✓ 5. que l'alimentation des plans d'eau en dérivation du cours d'eau laisse en permanence transiter dans le cours d'eau un débit minimal garantissant la vie, la circulation et la reproduction des espèces ;
- ✓ 6. qu'un dispositif de piégeage des espèces indésirables soit prévu. »

Dans les secteurs de densité importante, les plans d'eau existants respectent ces dispositions lors du renouvellement de leur titre, sauf impossibilité technique ou coût disproportionné. Cette mise aux normes lors de renouvellement commence par les plans d'eau ayant le plus fort impact sur le milieu. »



Projet partiellement compatible avec le SDAGE

Avis plan d'eau « les Bioles »

Analyse au regard du PAGD du SAGE Sioule

Disposition 1.2.1 :

La CLE a défini des secteurs sensibles sur lesquels les diagnostics des plans d'eau déclarés et des plans d'eau sur cours d'eau sont prioritaires. Sur ces secteurs, les services de l'Etat sont par ailleurs invités à renforcer les contrôles réglementaires et s'assurer de la réalisation des travaux de mise en conformité et de la mise en œuvre des recommandations de gestion.



Plan d'eau situé en secteur sensible



Projet compatible avec le PAGD

Avis irrigation 2018 / Puy-de-Dôme

Analyse au regard du règlement du SAGE Sioule

Article 1 :

« Pour tout plan d'eau installé sur un cours d'eau, toute demande de renouvellement d'autorisation ne peut être accordée par l'autorité administrative que si :

1. le plan d'eau est isolé du réseau hydrographique par un canal de dérivation **avec prélèvement du strict volume nécessaire à son usage, ou alimenté par ruissellement,**
2. dans le cas où il aura été démontré par le porteur de projet que la première condition ci-dessus est impossible à un coût raisonnable, l'intérêt économique et/ou collectif du maintien de ce plan d'eau est dûment justifié auprès des services instructeurs.

Pour les cas ne remplissant pas les deux conditions ci-dessus, les demandes de renouvellement d'autorisation ne sont pas accordées par l'autorité administrative. Le plan d'eau doit alors être supprimé et un programme de restauration du cours d'eau impacté doit être proposé et mis en œuvre après validation des services instructeurs.



Plan d'eau mis en dérivation mais la prise d'eau n'est pas dimensionnée sur la base du strict volume nécessaire



Projet partiellement conforme au règlement

Avis irrigation 2018 / Puy-de-Dôme

Points problématiques

- Dossier ≠ dossier réglementaire sur la forme et sur le fond (pas de description de l'état actuel, des impacts, ...)
- Absence de définition du strict volume nécessaire qui influence le type de prise d'eau et son dimensionnement
- Débit de la crue centennale probablement erroné, remise en cause du dimensionnement du déversoir de crue
- Trop d'inconnues à ce stade (stabilité des berges du contournement, ...)
- Hauteur insuffisante de la lame d'eau d'étiage dans le contournement
- Principe de conception de la passe à poissons peu transposables sur le terrain
- Niveau de précision des aménagements prévus insuffisants
- Absence d'estimation financière

Ordre du jour

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du précédent compte-rendu
- Election du(de la) président(e) et du(de la) Vice-Président(e)
- Composition du bureau de la CLE
- Composition de la commission Inter-SAGE Sioule et Allier Aval
- Composition des commissions de travail
- Avis sur l'inventaire des zones humides 2017 du SMADC (63)
- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « les Bioles » à Lapeyrouse (63)
- **Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « Les Marins – La Loge » à Lapeyrouse – 2eme avis (63)**
- Avis sur la demande d'autorisation de prélèvement en eau superficielle pour l'irrigation – année 2018 (63)
- Bilan 2017 et projet 2018 du Contrat territorial Sioule
- Définition du calendrier du 1er semestre 2018
- Questions diverses/ informations

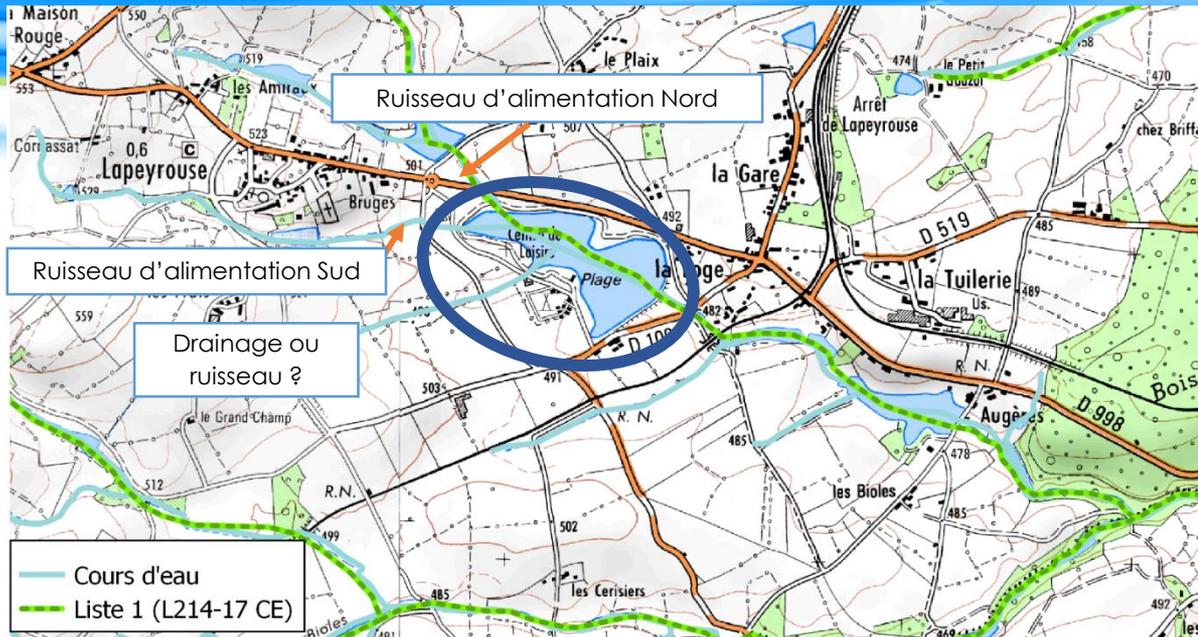
Avis plan d'eau « Les Marins »

Situation administrative

- Propriétaire : Commune de Lapeyrouse
- Autorisation 9/01/1985 pour 30 ans (caduque depuis 2015)
- Activité économique : pêche de loisir, camping, baignade

Caractéristiques

- Surface : 12 300 m²
- Volume : 280 000 m³
- Digue : 7,5 m de haut
- Moine, évacuateur de crue, pêcherie
- **Au fil de l'eau, liste 1**



Avis plan d'eau « Les Marins »

Points problématiques du 1^{er} dossier

- Dossier mal structuré.
- Éléments non justifiés ou acquis sans protocole scientifique (intérêt écologique, suivi thermique, ...).
- Intérêt économique du plan d'eau peu détaillé mais non remis en question
- Etude de la mise en dérivation du plan d'eau quasi inexistante et le peu présenté témoignant d'une mauvaise analyse du contexte.
- Débit de vidange du plan d'eau trop important pour le milieu récepteur.
- Gestion piscicole typique d'un plan d'eau mais non respectueuse d'un cours d'eau en 1^{ère} catégorie piscicole. Pour rappel, le plan d'eau ne dispose pas d'un statut de pisciculture ayant une dérivation et des grilles en amont et en aval isolant les populations piscicoles.

Avis plan d'eau « Les Marins »

1^{er} avis du Bureau (14/09/2017)

« Le Bureau de la CLE, **tout en reconnaissant l'intérêt économique et collectif du site**, émet un **AVIS DEFAVORABLE** à la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « Les Marins » situé à Lapeyrouse **pour cause de non-conformité au règlement du SAGE Sioule** :

- **Considérant que le maintien en l'état du plan d'eau sans dérivation n'est pas conforme à l'article 1 du règlement du SAGE Sioule.**
- **Considérant que la justification du coût trop élevé d'une mise en dérivation du plan d'eau n'est pas suffisamment étayée.**

Le mode de dérivation mentionné dans la demande se base sur une solution technique unique, onéreuse et discutable. Des alternatives plus intéressantes sur les plans économique, écologique et paysager doivent être présentées. La valeur patrimoniale du plan d'eau ne s'en trouverait qu'améliorée.

Le Bureau de la CLE recommande :

- **qu'une étude de faisabilité d'une mise en dérivation du plan d'eau à ciel ouvert incluant des relevés topographiques soit réalisée.**
- **qu'une expertise de l'intérêt écologique du cours d'eau en amont et en aval du plan d'eau soit demandée à l'Agence Française pour la Biodiversité.**
- **que les aides financières possibles soient prises en compte dans le plan de financement de l'opération de mise en conformité. »**

Avis plan d'eau « Les Marins »

Nouveaux éléments au dossier (suite demande DDT63)

- Relevés topographiques réalisés (plan, profil) incluant les aménagements projetés
- « Etude de faisabilité » présentant les contraintes mais ne justifiant pas les choix effectués ou des alternatives (1 page ≠ dossier technique)
- Chiffrage à 150 000 € TTC à priori largement surestimé
- Projet non éligible au aides de l'AE car par de restauration de la continuité écologique

	Unité	Quantité	Prix unitaire € HT	Produit € HT	Produit € TTC
Volume de décapage sur une hauteur de 0,3 m, correspondant à la mise en cordon sur le côté de la terre végétale décapée	m3	1111	7	7777	9332,4
Volume de déblai, y compris évacuation à la décharge de déblais en excédent	m3	796	15	11940	14328
Volume de déblai, y compris réutilisation sur site	m3	1542	10	15420	18504
Mise en place de la terre végétale mise en cordon sur une épaisseur de 0,2 m en vue du ré-engazonnement des talus de la dérivation	m3	660	8	5280	6336
Fourniture, transport et mise en place de grave GNT 0/31,5 sur 0,20 m pour reconstitution du cheminement piétonné	m3	135	30	4050	4860
Fourniture, transport et mise en place de tuf ou tout-venant sur 0,05 m pour reconstitution du cheminement piétonné	m2	675	8	5400	6480
Réalisation d'une passerelle au-dessus de la dérivation, y compris garde-corps	F	1	6000	6000	7200
Abattage, dessouchage des arbres sur le tracé de la dérivation	F	14	200	2800	3360
Engazonnement des talus de la dérivation	m2	3280	2,5	8200	9840
Engazonnement de la bande des 10 m de part et d'autre de la dérivation	m2	12760	2,5	31900	38280
Bétonnage pour protection des buses existantes	F	3	500	1500	1800
Regard de jonction pour raccordement des buses existantes	F	2	500	1000	1200
Fourniture et mise en œuvre d'une tête de vidange	F	1	500	500	600
Fourniture, préparation et pose de ponts cadre sur un linéaire de 30 ml	F	1	15000	15000	18000
Fourniture et replantation d'arbres	F	14	250	3500	4200
Fourniture et pose d'un ouvrage de pris d'eau pour l'alimentation du plan d'eau	F	1	6000	6000	7200
Total				126267	151520,4

Avis plan d'eau « Les Marins »

Nouveau arguments à la non mise en dérivation

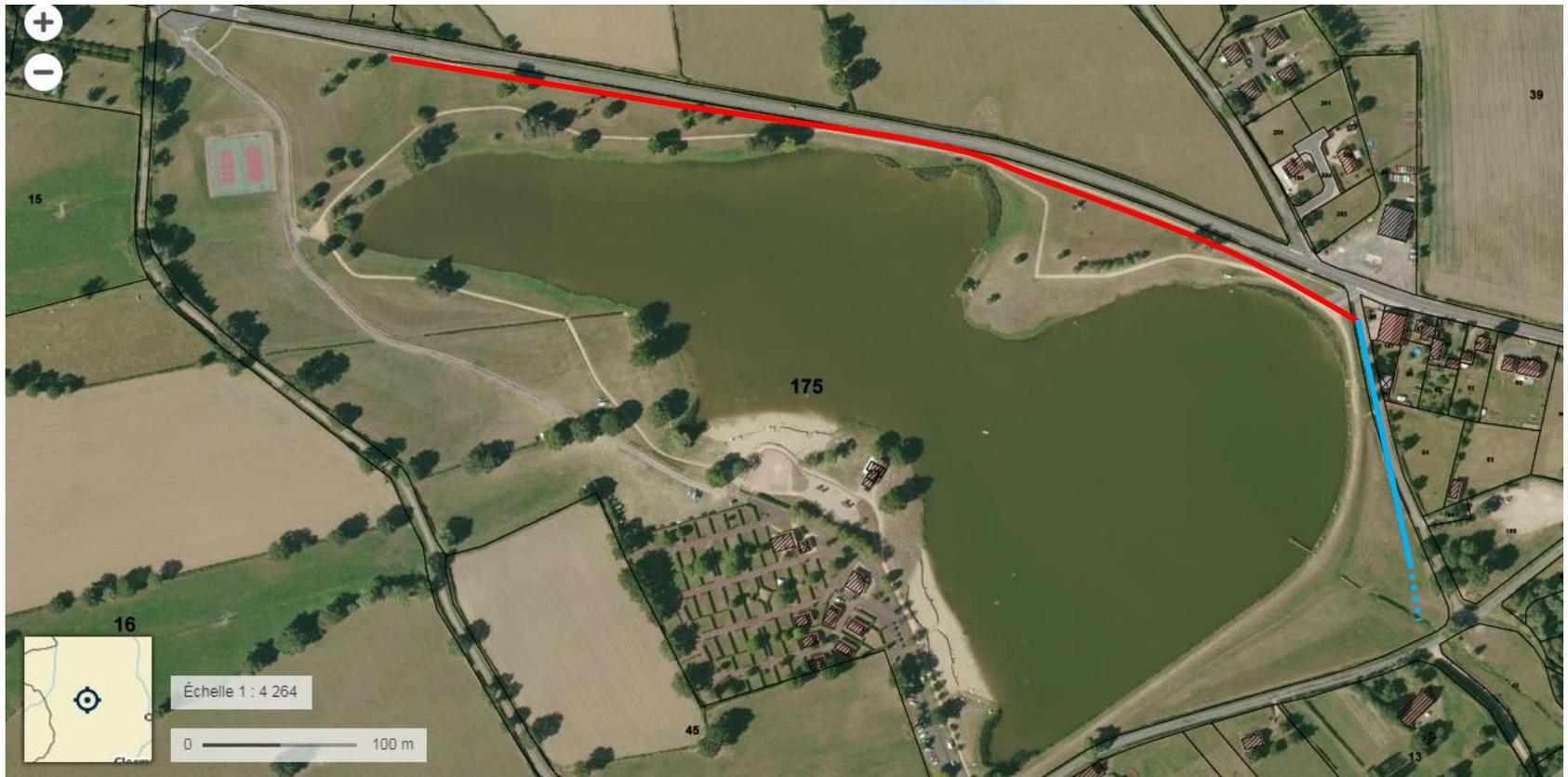
- Obligation de raccorder la dérivation sur le fossé existant (fossé d'évacuation du trop plein), fossé busé sur la partie aval pour permettre l'accès au engin pour l'entretien et les vidange (absence de continuité écologique), surtout pour restaurer la continuité estimé à 30% (mais non étudié)
 - > Possibilité de modifier le passage busé en pont cadre, ou autre et ainsi bénéficier de l'aide l'AE
- Nécessité de remblayer le plan d'eau de quelque mètre de large sur 130 m de long
 - > Partie du plan d'eau peu utilisé car proche de la route. Possibilité d'utiliser la terre de déblai.
- Dérivation avec des berges ponctuellement de 3 m (butes) dangereuse pour le public
 - > Possibilité de déplacer la dérivation au plus près de la route et d'élargir le terrassement pour limiter l'encaissement. La dérivation ne serait par à proximité du sentier. De plus, la fréquentation du site est principalement sur l'autre rive.
- Gabarit de la dérivation faible à mi parcours (120 L/s)
 - > Possibilité de remblayer en berge ?

Avis plan d'eau « Les Marins »

Nouveau arguments à la non mise en dérivation

- Très faible pente dans la dérivation si raccordement au fossé existant
 - > *Début du fossé partiellement comblé. Possibilité de curer le fossé pour augmenter la pente ?*
- Suppression et recréation du chemin piétonnier qui fait le tour du plan d'eau
 - > *Il existe 2 chemins, un proche et un autre le long de la route*
- Nécessité d'isolé et de fermé la dérivation au public par un grillage car dangereuse
 - > *La dérivation n'est pas plus dangereuse que le plan d'eau*

Avis plan d'eau « les Marins »



Avis plan d'eau « les Marins »



Avis plan d'eau « les Marins »



Ordre du jour

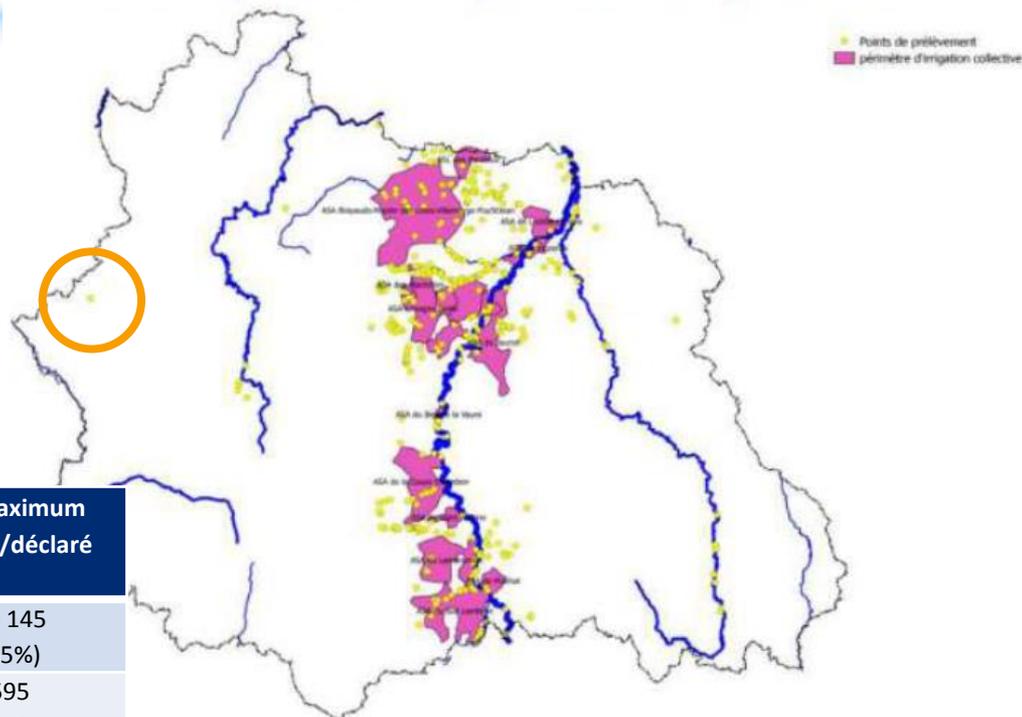
- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du précédent compte-rendu
- Election du(de la) président(e) et du(de la) Vice-Président(e)
- Composition du bureau de la CLE
- Composition de la commission Inter-SAGE Sioule et Allier Aval
- Composition des commissions de travail
- Avis sur l'inventaire des zones humides 2017 du SMADC (63)
- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « les Bioles » à Lapeyrouse (63)
- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « Les Marins – La Loge » à Lapeyrouse – 2eme avis (63)
- **Avis sur la demande d'autorisation de prélèvement en eau superficielle pour l'irrigation – année 2018 (63)**
- Bilan 2017 et projet 2018 du Contrat territorial Sioule
- Définition du calendrier du 1er semestre 2018
- Questions diverses/ informations

Avis irrigation 2018 / Puy-de-Dôme

Nature et objet de la demande 2018

- Département 63 : 90 agriculteurs pour 170 points de prélèvement
- **Sioule (Tyx) : 1 agriculteur pour 2 points de prélèvement mais une seule pompe mobile**

Points de prélèvement et périmètres d'irrigation collective



Catégorie	Nb de dossier	Nb de points de prélèvement	Débit maximum autorisé/déclaré (m3/h)
Association Syndicales Autorisées (ASA)	20	23 (6%)	19 145 (65%)
Autorisation pluriannuelles individuelles	11	16 (4%)	595 (2%)
Autorisation temporaire 2017	87	154 (42%)	4 164 (14%)
Soumis à déclaration	56	82 (22%)	2 730 (9%)
Sous le seuil de déclaration	67	96 (26%)	2 827 (10%)
TOTAL	241	371	29 461



Irrigation annuelle individuelle minoritaire
42% des points de prélèvement
14% du débit autorisé

Avis irrigation 2018 / Puy-de-Dôme

Nature et objet de la demande 2018 (2)

Nom-Prénom	Société	Commune	Cours d'eau	Commune de situation du prélèvement	Section et n° du point de prélèvement	X(LB93)	Y(LB93)	Surface irriguée en 2017 (ha)	Consommation en 2017 (m3)	Surface irriguée prévue pour 2018 (ha)	Débit utilisé (m3/h)	Débit prélevé (l/s)
ARFEUILLE Jean Louis	EARL Arfeuille	Condat en Combrailles	Tyx	Saint- Avit	AL 134	663084	6528040	0	0	0	20	5,56
					AL 114	663372	6527964	2	1200	3		

Avis irrigation 2018 / Puy-de-Dôme

Nature et objet de la demande 2018 (3)

Élément du dossier 2016 :

« L'agriculteur est un irrigant cyclique qui réalise une demande environ tous les 3 ans, avec de temps en temps une demande 2 années de suite, en fonction de ses rotations. La demande qu'il a réalisée en 2015 était pour 25 m³/h et a été refusée au vu de l'avis du SAGE Sioule et des problèmes de débit rencontrés sur ce cours d'eau. Pour 2016, l'agriculteur fait une demande à 20 m³/h pour les 2 points de prélèvement.

L'agriculteur utilise le prélèvement dans le Tyx pour irriguer ses cultures de pomme de terre. La période d'irrigation pour cette culture et pour l'agriculteur est de juin à début juillet, et n'est donc pas la période de fort étiage de ce cours d'eau. L'agriculteur réalise 3 passages d'irrigation à 25 mm/passage/ha en année normale et un passage de plus en année sèche. Soit un volume compris entre 2250 et 3000 m³ pour le 3 ha. »



Perte d'information sur le type de culture et période d'irrigation entre 2016 et 2017-2018

Avis irrigation 2018 / Puy-de-Dôme

Evolution de la demande

Année	Débit demandé (m³/h)	Débit prélevé (m³/h)	Surface prévue (ha)	Surface réelle (ha)	Volume consommé (m³)	Volume maximum autorisé annuel (m³)	Remarque
2005	20	20	nr	nr	nr		
2006	20	20	nr	nr	nr		
2007							
2008							
2009	30	30	nr	nr	nr		
2010							
2011							
2012	25	25	nr	nr	nr		
2013							
2014							
2015	25	0	7	0	0		Demande refusée
2016	20	20	3 < 6		3760		Surface irriguée double par rapport à celle autorisée
2017	20	20	3.5	2	1200	4324	Respect Nouveau : volume maximum autorisé
2018	20	20	3	/	/		



Activité non cyclique depuis 2015 mais variable suivant les années
Volume maximum autorisé 2017 semble important aux vues des besoins

Avis irrigation 2018 / Puy-de-Dôme

Impacts quantitatifs

Cours d'eau	Cumul des débits de pompage maximum instantanés 2018 (l/s)	Cumul des débits de pompage maximum instantanés 2017 (l/s)	Somme des débits de pompage maximum instantanés tous régimes confondus (l/s)	1/10 ^e du module estimé à l'aval des prélèvements (l/s) = débit réservé	QMNA5 estimé à l'aval des prélèvements (l/s)	QMNA 5 - Prélèvement (l/s)
Tyx	5,56	5,56	5,56	66	56	50,44

Débit réservé respecté, débit réservé non respecté



Etiage naturellement sévère sur le tyx (QMNA5 < débit réservé)
Prélèvement impossible dès que le débit est <66 l/s



Pas de précision sur les mesures prise pour vérifier si le prélèvement est possible ou non (pompe mobile)

Avis irrigation 2018 / Puy-de-Dôme

Autres impacts

- Qualité des eaux : faible
- Milieux aquatiques : mise en place par les agriculteurs de mesures pour maintenir le débit réservé (sans plus de précision)
- Bruit : faible
- Sanitaire : faible

**► Impacts sur les milieux aquatiques très peu développés
(remarque soulignée depuis 2015, sans évolution)**

**► Impacts sur les autres usages non appréhendés
(remarque soulignée depuis 2015, sans évolution)**

Avis irrigation 2018 / Puy-de-Dôme

Mesures correctives

- **IRRICONSEIL** : bulletin diffusé par la CA63 présentant le bilan hydrique accompagné de conseils
- **IRRINOV** : utilisation de sonde permettant de mesurer l'état d'humidité du sol et ainsi mieux répondre aux besoin des cultures de maïs et de blé

Avis irrigation 2018 / Puy-de-Dôme

Bilan hydrologique et climatique sur le BV Sioule (en nov 2017)

- Cumul des précipitations depuis janvier 2017 déficitaire sur la partie amont (70-90%)
- Sécheresse automnale importante
- Hydraulicité de la Sioule très nettement déficitaire (< décennal sec)



Depuis décembre 2017, la situation hydrologique et climatique s'est redressée. Les pluies efficaces ont été abondantes et l'hydraulicité du Sioulet est comprise entre la quinquennale et la décennale humide

Avis irrigation 2018 / Puy-de-Dôme

Analyse au regard de l'état des masses d'eau

Masse d'eau	Etat écologique 2013	Etat chimique 2013	Objectif	Délais	Risque de non atteinte des objectifs
Le Tyx	Médiocre	Moyen	Bon état	2027	Oui (hydrologie , obstacle, morphologie)

SDAGE (7B2) : bassins avec augmentation plafonnée des prélèvements à l'étiage pour prévenir d'un déficit quantitatif

« (...) le SAGE peut définir l'augmentation possible des prélèvements en période d'étiage, après réalisation d'une étude HMUC (hydrologie, milieux, usages, climat).

(...) en l'absence de la définition par le SAGE, cette augmentation est plafonnée à la valeur de la lame d'eau figurant dans le tableau des objectifs de quantité aux points nodaux » soit 0,30 mm



Demande sur le Tyx compatible avec le SDAGE LB

Avis irrigation 2018 / Puy-de-Dôme

Analyse au regard du PAGD du SAGE Sioule

Disposition 3.2.1 :

« Les chambres consulaires et les collectivités pérennisent et/ou développent les programmes de communication sur les économies d'eau dans (...) l'irrigation. »



Les outils IRRICONSEIL et IRRINOV répondent aux exigences du SAGE Sioule

Avis irrigation 2018 / Puy-de-Dôme

Analyse au regard du règlement du SAGE Sioule

Article 3 :

« Tout IOTA situé dans le lit mineur d'un cours d'eau et/ou au niveau des berges du cours d'eau, soumis à déclaration ou à autorisation au titre des articles L214-1 et L.511-2 du CE non liés à des travaux de restauration hydromorphologique conduisant à :

- 1) La modification du profil en long ou en travers du lit mineur d'un cours d'eau ou à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur $> 10\text{m}$,
- 2) L'atteinte aux conditions de luminosité nécessaires à la vie et à la circulation aquatique sur un cours d'eau d'une longueur $\geq 100\text{m}$ (autorisation), ou $10\text{m} \leq \text{longueur} < 100\text{m}$ (déclaration),
- 3) La consolidation ou protection des berges par des techniques autres que végétales vivantes sur un cours d'eau d'une longueur $\geq 200\text{m}$ (autorisation), ou $20 \leq \text{longueur} < 200\text{m}$ (déclaration),
- 4) Le curage des cours d'eau ou canaux lors de volume de sédiments extraits étant au cours d'une année $> 2\,000\text{m}^3$ (autorisation) ou $\leq 2\,000\text{m}^3$ dont la teneur des sédiments extraits est $\geq 5\%$ (autorisation)

Est interdit(e), sauf si (...) »



Non concerné (pompe)

Avis irrigation 2018 / Puy-de-Dôme

Avis proposé à la CLE (reprise des avis 2015-2016-2017):

- **Considère que le dossier fourni manque de précision.** Pour chaque point de prélèvement, ni la nature des cultures, ni la période présumée d'irrigation ne sont présentées. Les impacts sur les milieux aquatiques restent très peu développés et ceux sur les autres usages non appréhendés.
- **Considère qu'il serait utile à la CLE**, même si cela ne fait pas l'objet du présent dossier, **de préciser la nature des ouvrages permettant le prélèvement et l'irrigation** (seules les pompes mobiles sont précisées).
- **Considère que les prélèvements sur le Tyx, étant prévus à priori en juin/juillet et donc généralement hors période d'étiage sévère, ne devraient pas être une cause du maintien du déclassement au bon état sur le Tyx (état médiocre).** Toutefois, la CLE rappelle que même en absence de prélèvement, le débit du Tyx à l'étiage est inférieur au débit réservé. Tout prélèvement sera donc impossible dès que le débit du cours d'eau sera inférieur à 66 l/s.
- **Considère que le projet est compatible avec les objectifs du SAGE Sioule et notamment avec sa disposition D. 3.2.1 portant sur les économies d'eau.** Les outils de maîtrise des apports d'irrigation comme IRRICONSEIL et IRRINOV répondent aux exigences du SAGE à condition que la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme veille à leur bonne mise en œuvre.
- **Souligne la prise en compte de la recommandation du Bureau dans la prise de l'arrêté d'autorisation 2016, à savoir préciser les volumes maximums prélevés autorisés** en complément des débits pour chaque point de prélèvement.

Avis irrigation 2018 / Puy-de-Dôme

Avis proposé à la CLE (reprise des avis 2015-2016-2017):



AVIS FAVORABLE avec 3 recommandations

- Préciser les impacts sur les milieux aquatiques (catégorie piscicole, zones à enjeux à proximité comme les frayères ou les zones humides...)
- Préciser les impacts sur les autres usages
- Poursuivre la démarche de définition des volumes maximums autorisés

Ordre du jour

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du précédent compte-rendu
- Election du(de la) président(e) et du(de la) Vice-Président(e)
- Composition du bureau de la CLE
- Composition de la commission Inter-SAGE Sioule et Allier Aval
- Composition des commissions de travail
- Avis sur l'inventaire des zones humides 2017 du SMADC (63)
- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « les Bioles » à Lapeyrouse (63)
- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « Les Marins – La Loge » à Lapeyrouse – 2eme avis (63)
- Avis sur la demande d'autorisation de prélèvement en eau superficielle pour l'irrigation – année 2018 (63)
- **Bilan 2017 et projet 2018 du Contrat territorial Sioule**
- Définition du calendrier du 1er semestre 2018
- Questions diverses/ informations

Contrat territorial Sioule : bilan 2017 – projet 2018

Présentation de Vincent JOURDAN
Animateur du CT Sioule
CC St-Pourçain Sioule Limagne



Ordre du jour

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du précédent compte-rendu
- Election du(de la) président(e) et du(de la) Vice-Président(e)
- Composition du bureau de la CLE
- Composition de la commission Inter-SAGE Sioule et Allier Aval
- Composition des commissions de travail
- Avis sur l'inventaire des zones humides 2017 du SMADC (63)
- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « les Bioles » à Lapeyrouse (63)
- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « Les Marins – La Loge » à Lapeyrouse – 2eme avis (63)
- Avis sur la demande d'autorisation de prélèvement en eau superficielle pour l'irrigation – année 2018 (63)
- Bilan 2017 et projet 2018 du Contrat territorial Sioule
- **Définition du calendrier du 1er semestre 2018**
- Questions diverses/ informations

Calendrier 1^{er} semestre



Mais aussi...

- Concertation sur la pratique du canoë
- Inventaire des plans d'eau sur le bassin de la Bouble
- Réflexion sur le suivi quantitatif de la Bouble
- Suivi du projet de recherche CAPRICE sur la Chaîne des Puys
- Réflexion sur la gestion des sédiments des barrages des Fades et Queuille
- ...

Ordre du jour

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du précédent compte-rendu
- Election du(de la) président(e) et du(de la) Vice-Président(e)
- Composition du bureau de la CLE
- Composition de la commission Inter-SAGE Sioule et Allier Aval
- Composition des commissions de travail
- Avis sur l'inventaire des zones humides 2017 du SMADC (63)
- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « les Bioles » à Lapeyrouse (63)
- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « Les Marins – La Loge » à Lapeyrouse – 2eme avis (63)
- Avis sur la demande d'autorisation de prélèvement en eau superficielle pour l'irrigation – année 2018 (63)
- Bilan 2017 et projet 2018 du Contrat territorial Sioule
- Définition du calendrier du 1er semestre 2018
- **Questions diverses/ informations**

Questions diverses - Informations

- ▶ Stage zones humides : début le
- ▶ Projet CAPRICE : demandes de subvention déposées (AELB, FEDER)